



LE MENSONGE D'UNE POLITIQUE CLIMATIQUE À 100 FRANCS PAR AN

AGEFI - 06.05.2021

LE SEUL SURCÔÛT DE LA HAUSSE DES TAXES SUR LES CARBURANTS MONTE À 120 FRANCS

La campagne pour la votation du 13 juin prochain sur la nouvelle loi sur le CO2 a donné l'occasion à la conseillère fédérale Sommaruga de préférer l'un des plus gros mensonges politiques des dernières années, en «chiffrant» le coût de cette politique climatique punitive à 100 francs par an et par famille en moyenne.

Comment cette politique fondée sur de multiples taxes pourrait-elle coûter «seulement» 100 francs par an à une famille moyenne ? alors que le seul surcoût de la hausse des taxes sur les carburants au titre de cette loi (12 centimes supplémentaires par litre dès 2025) monte à 120 francs par année pour un automobiliste moyen qui parcourt 13'500 kilomètres par année et consomme un peu plus de 7 litres d'essence aux 100 kilomètres (chiffres du TCS)... Le calcul de Mme Sommaruga est d'autant moins plausible que pas un centime du produit de cette nouvelle hausse de taxes sur l'essence n'est redistribué aux personnes et aux entreprises, ce qui en fait un coût net.

Le mensonge officiel porte aussi sur le calcul des surcoûts de chauffage imputables à la nouvelle loi ratée sur le CO2. Sachant que 60% des bâtiments en Suisse sont chauffés au mazout ou au gaz ; que plus de 70% des bâtiments en Suisse ont été construits avant 1990 ; que l'exigence d'efficacité énergétique montait à 12 litres de mazout par mètre carré habitable en 1992 ; que l'officialité fédérale compte 128 mètres carrés

habitables en moyenne pour une famille et que la Confédération se donne le droit de taxer le mazout de 30 centimes supplémentaires par litre dès 2028, on doit compter un surcoût de frais de chauffage d'au moins 460 francs par an pour une famille «moyenne».

Enfin, la même famille qui se rendra en vacances post- COVID-19 aux Canaries - en avion, l'impudente - déboursera pas moins de 240 francs au titre des nouvelles taxes sur les billets d'avion.

On est loin des 100 francs de Mme Sommaruga, y compris en prenant en compte une redistribution de la moitié de certaines de ces taxes, à raison de 100 francs supplémentaires par personne et par année. Mais sans même compter, à l'inverse, les coûts de l'amortissement d'une nouvelle voiture ou d'une nouvelle installation de chauffage «politiquement corrects».